

Préparer son dossier de demande d'aide sociale pour pouvoir l'introduire dès l'exclusion effective

Quels documents devez-vous fournir au CPAS ?



La liste des documents à fournir varie en fonction du CPAS et de votre situation familiale.

Ce que vous demanderont la plupart des CPAS :

- La preuve de notification de fin de droit par l'ONEM
- Une copie de votre carte d'identité ou passeport
- Votre contrat de bail ou revenu cadastral (si vous êtes propriétaire)
- Une copie de votre carte bancaire
- Une preuve de paiement des deux derniers mois de loyers ou du crédit hypothécaire
- Une preuve de paiement des deux derniers mois du gaz/électricité
- Une preuve des dettes ouvertes (avec plan d'apurement ou dettes dormantes)
- Une preuve d'inscription chez Actiris (si vous êtes chercheur d'emploi)
- Une preuve d'inscription à des études de plein exercice
- Une preuve de vos ressources
- Une preuve des ressources de la personne avec laquelle vous cohabitez
- Une attestation/déclaration sur l'honneur de non revenu
- Une attestation des allocations familiales
- Une vignette de mutuelle
- Une preuve d'activité d'indépendant
- Une preuve de cessation d'activité d'indépendant
- Une copie de vos extraits de compte

+ Tout autre document utile pour mieux comprendre votre état de besoin